

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

0 6 /0 3 /2014

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Remplacement de franchissement routier et remplacement / réalisation de ponts, sur deux sites différents en vue du dérasement de 3 ouvrages faisant obstacle à l'écoulement (ROE 28387, 28394,26746). Ces travaux s'intégrent dans un projet de restauration de la continuité écologique des ouvrages hydrauliques sur le bassin de la Canche.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

Agence de l'Eau Artois Picardie

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

THIBAULT Olivier

185 911 781 00028

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique		Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique			
	Ouvrages d'art Infrastructures routières	Ponts d'une longueur inférieure à 100 mètres Toutes autres routes d'une longueur égale ou inférieure à 3 km			

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Ouvrage ROE 28387 (CaCo9) et Ouvrage ROE 28394 (CaCo10): ouvrages distants d'environ 50 m traités en même temps Le franchissement routier actuel sera remplacé par un nouveau franchissement de dimensions identiques. Le futur franchissement aura toutefois une meilleure débitance. Il aura ensuite la même largeur de passage que le pont actuel (4 m). La largeur de l'accotement et de la voirie sera également restituée. Cela peut être décrit comme de l'entretien et de la grosse réparation. Le nouvel ouvrage sera implanté au même endroit que l'ouvrage existant. Ouvrage ROE 26746 (CaBB3):

- Un nouveau pont sera réalisé sur le terrain de la scierie au niveau de la connexion entre le bief et le bras renaturé, dans une propriété privée (activité de scierie). Ce pont fera 6 m de long. Cet ouvrage constitue un nouvel ouvrage, en propriété privée, associé à une renaturation du cours d'eau.
- un petit franchissement composé d'une passerelle béton et faisant office de pont pour accéder à un parking sera également modifié pour augmenter la débitance du cours d'eau. La longueur du pont refait sera identique à l'existant, c'est-à-dire 3 m de long. Ce sont de travaux de montage/démontage de pont. Le nouveau pont sera implanté au même endroit que l'ouvrage d'art existant.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Ces aménagements d'ouvrage d'art permettent de satisfaire aux obligations de restauration de la continuité écologique et sédimentaire visées à l'article L.214-17 CE.

La réalisation de ces travaux d'accompagnement des projets (remplacements de pont) sont nécessaires par rapport aux projets d'aménagements et de franchissement de cours d'eau.

La création d'un pont au sein de la scierie permet au propriétaire de maintenir une activité économique normale de son entreprise. Le pont est adapté pour une portance compatible avec le passage des engins.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

CaCo9 et CaCo10 (ROE 28387 et 28394):

Un pont sera remonté au droit du pont existant démantelé pour la réalisation des travaux. Il aura la même largeur de passage que le pont actuel. La largeur de l'accotement et de la voirie sera restituée. Des dalots de section rectangulaire seront mis en œuvre.

Les dalots auront les dimensions suivantes : A = 4 m et B = 2 m. Ces dalots font en général 2 m de long. Il faudra donc 2 dalots minimum pour rétablir le franchissement routier existant de 4 m. La mise en place d'un ouvrage de franchissement de la voie communale nécessitera la réfection de la voie communale sur environ 8 m de long. La voirie sera refaite à la même cote que l'existant.

CaBB3 (ROE 26746):
- un franchissement sera réalisé sur la partie de bras renaturé créé dans la scierie, par la pose des dalots de section rectangulaire au niveau de la connexion entre le bief et le bras renaturé. Ce franchissement aura un passage de 6 m de large. Les dalots auront les dimensions suivantes : A = 1,50 m et B = 1,50 m. Ces dalots font

en général 2 m de long. Il faudra donc 3 dalots minimum pour réaliser ce franchissement de 6 m.

Cet ouvrage sera situé en propriété privée et ne constitue pas une nouvelle voirie. C'est un ouvrage indispensable pour l'activité de scierie présente au droit de ce site. Ce nouvel ouvrage est associé à la renaturation du cours d'eau.

- les 2 autres ponts busés existants sur le fossé actuel destiné à être renaturé, toujours sur les terrains de la scierie, seront remplacés pour être dimensionnés au débit nécessaire au bras de contournement renaturé. Ils feront 4 m de large.
- le franchissement pour l'accès au parking existant sera entièrement démoli puis remonté avec un pont de plus grande capacité hydraulique.

Des dalots de section rectangulaire seront mis en œuvre.

Le franchissement fera 3 m de large.

Il sera réalisé à partir de 2 dalots de dimensions :A = 2 m et B = 1 m et de longueur 1,50 m.

4.3,2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administra La décision de l'autorité administra dossier(s) d'autorisation(s).	istrative(s) d'autorisation le projet tive de l'Etat compétente en	a-t-il été ou sera-t-il matière d'environne	soumis ? ement devra	être jointe	au(x,
Ce projet est intégré dans un sur l'eau.	programme de travaux soumi	s à autorisation	au titre d	e la Loi	
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédu	re d'autorisation ce formulaire es	i rempli			
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	rojet et superficie globale (assiette)	de l'opération - précis	er les unités de	e mesure utilis	sées
Grande	urs caractéristiques		Vo	aleur	
un pont créé de 6 m de long. A = 1 alots minimum pour réaliser ce fran un pont (passerelle béton) remplac ,50 m. Il faudra donc 2 dalots mini Deux ponts busés remplacés par des inimum pour réaliser ce franchissem 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	ichissement sé pour l'accès au parking de : mum pour réaliser ce franchis dalots de long. A = 2 m et B	3 m de long. À = 2 sement = 1 m et de longue	m et B = 1 m ur 2 m Il fa	et de long	ueur
d'implantation			." Lat		_
ROE 28387 et 28394 (CaCO9et10) (Franchissement routier sur	Pour les rubriques 5° a), 6° b) e		a) et b), 32°;	41° et 42° :	
domaine communal)	Point de départ :	Long ° '	." Lat	_ • ' '	
Beussent, les érables 62170 Rue du pont neuf	Point d'arrivée :	Long ° '	" Lat	- • ' "	5303500
ROE 26746 (CaBb3) (Ponts enceinte entreprise) 39, rue principale Aix-en-Issart 62170	Communes traversées:				
1.7 S'agit-il d'une modification/extensio	on d'une installation ou d'un ouvre	ige existant ?	Oui	Non	
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o	uvrage a-t-il fait l'objet d'une étu	de d'impact ?	Oul	Non	
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au	rtorisé ?				
.8 Le projet s'inscrit-il dans un program	me de travaux ?		Oui X	Non	
Si oui, de quels projets se compose le				NOII	

La Canche est un fleuve côtier classé en première catégorie piscicole. Le code de l'Environnement au travers de ses articles L.432-5 et L.432-6, rappelle l'importance du débit minimal dans le lit d'un cours d'eau et des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs. De nombreux ouvrages constituent de véritables obstacles à la continuité écologique longitudinale sur les affluents du bassin de la Canche. Les travaux sur ces ouvrages sont inclus dans un programme pluriannuel de mise aux normes des ouvrages et d'effacement pour ceux sans usage et les plus perturbants notamment sur les cours d'eau classés au titre du L.432-6 CE. Les obligations du rétablissement de la continuité écologique sont désormais reprises dans le cadre des classements au titre du L.214-17 CE liste2.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. 3	Sensib	ilité en	vironnementale de la zone d'implantation envisagée
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des s	ols sur	le lieu	de votre projet ?
			même du cours d'eau pour les 2 sites, sur des propriétés privées. avaux prévoient le création d'un nouveau lit du rivière sur environ 30 m pour reconnecter le bras
			rbanisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet		Ouvra	age ROE 28387 et 28394 (CaCO9et10) : carte communale age ROE 26746 (CaBb3) : carte communale approuvée et exécutoire ate du 11/06/2005
environnementale ? 5.2 Enjeux environnementaux	dans , par t	la zone	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X		CaCO9 et CaCO10 sont inclus dans la ZNIEFF de type 2 « La vallée de la Course et ses versants » et dans la ZNIEFF de type 1 « La vallée de la Course à l'aval d'Enquin-sous-Baillon ». Les caractéristiques sont les suivantes : - herbiers aquatiques à Renoncule en pinceaux (Ranunculo penicillati penicillati - Sietum erecti submersi) - zones de marais tourbeux au sol fangeux - forêts marécageuses de sols en permanence engorgés, avec en particulier l'Aulnaie à Cirse maraîcher (Cirsio oleracei-Alnetum glutinosae) - chênaies-frênaies mésohygrophiles de l'Adoxo moschatellinae — Fraxinetum excelsioris - pelouses basophiles (Avenulo pratensis - Festucetum lemanii)
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	

dans une aire de mise er valeur de l'architecture e du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain e paysager?	t ¦ e □	X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	e 5	X	
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		x	
dans un site inscrit ou classé ?		x	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	Aucun site Ramsar, ZICO ou Natura 2000, ne se trouve dans ou à proximité du périmètre d'étude. Les zones Natura 2000 les plus proches sont situées sur la frange littorale de la Canche caractérisé par une faune et des habitats maritimes.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		x	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X		
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X		
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		X		
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X		
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le projet prévoit des aménagements des ouvrages ce qui permettra le franchissement des sites par la faune piscicole. D'une manière générale, les travaux d'aménagements des ouvrages permettront un meilleur écoulement des eaux et sera ainsi favorable à la vie piscicole en général. Les travaux permettront au cours d'eau de se rapprocher de son équilibre morphologique en restaurant notamment les faciès d'écoulement et les habitats. > incidence positive du projet sur les équilibres biologiques	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X		

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	x	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	x	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	Un Atlas des zones inondables a été élaboré et publié en 1999. Le PPRI a été appliqué par le préfet du Pas-de-Calais par l'arrêté du 4 décembre 2001 Ces travaux n'entraîneront donc pas de perturbation du régime hydraulique du cours d'eau et de l'écoulement naturel des eaux, susceptible d'aggraver le risque d'inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	x	

		 T	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	

	nces du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? on X Si oui, décrivez lesquelles :
	nces du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? X Si oui, décrivez lesquels :
	7. Auto-évaluation (facultatit)
Au regard du	ormulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
	être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Sont concer	
	orie 6 d:Voirie de moins de 3 kms: ouvrage ROE 28387 (CaCo9)
	orie 7a: Ouvrages d'art inférieur à 10 m : Ouvrage ROE 28387 (CaCo9) et ouvrage ROE
): ponts busés d'une longueur totale respective de 3m, 4m et 6m.
	sements routiers ne dépassent pas les 100 m de long. Le rétablissement de pont et de la
	oit de l'ouvrage ROE 28387 (CaCo9)est d'un linéaire de 4 m.
	prévus sont d'intérêt général au titre de la restauration de la continuité écologique
des cours d	eau et au titre du R122-2 CE, les linéaires des projets concernés sont dans les seuils

prévus pour l'examen "au cas par cas".

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	х

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Les annexes sont présentées ci-après.

Disponible en ligne sur : www.bief.net

Espace clients : lien 01
utilisateur: bclient 01
Mot de passe : kMJxFagQ

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Douai

le,

18/3/2014

Signature

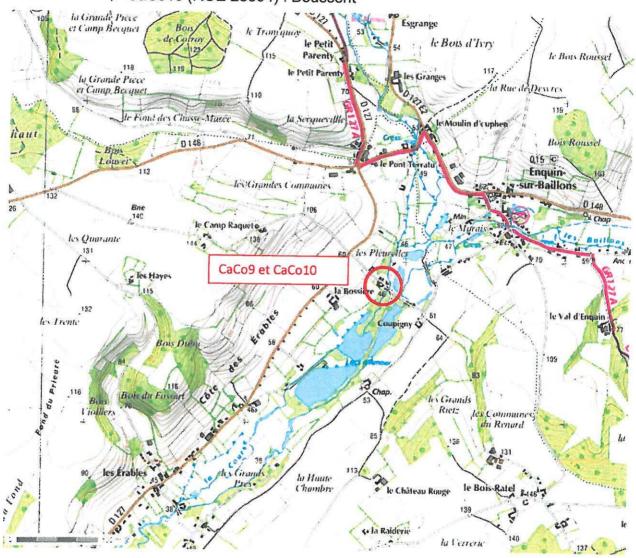
D.THIBAUL

Directeur Général

ANNEXE 2 – Plans de situation des ouvrages

♥ CaCo9 (ROE 28387) : Beussent

State CaCo10 (ROE 28394): Beussent



State CaBb3 (ROE 26746): Aix-en-Issart le Chemin de Boillegne in Protest le Rigioni Bids & des Bandelo les Róus le Bois du Pars 162 Quillemont le Chemin des Homands Si Pierre Aix-en-Issart h Bush le Guer CaBb3 les Quarante Adiles Demisme les Côtes Charlot Resques le Champ Brouant le Chemin Beaules Eine Hotes le Marquet Hemond Marant

le Champ au Fromage

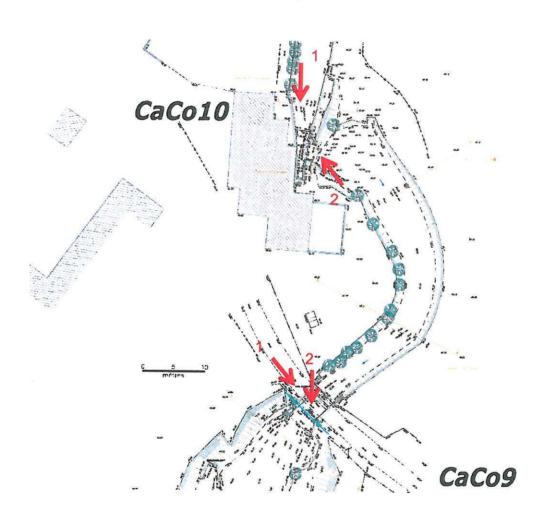
Ar Heis de Martes to Form the

les fans elles

les Umar Quaire

ANNEXE 3 – Photographies des ouvrages (printemps-été 2013)

CaCo9 (ROE 28387): Beussent
 CaCo10 (ROE 28394): Beussent



Street CaCo9 (ROE 28387): Beussent

Il s'agit de l'ouvrage hydraulique situé sous le pont de la route communale.





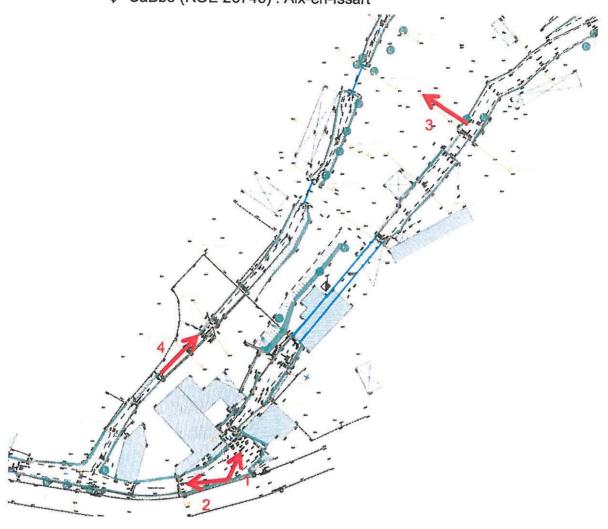
♥ CaCo10 (ROE 28394) : Beussent

Il s'agit de l'ouvrage hydraulique du moulin situé en amont du pont de la route communale.





∜ CaBb3 (ROE 26746) : Aix-en-Issart





ANNEXE 4 et 5 – Plan des projets

♥ CaCo9 (ROE 28387) : Beussent

♥ CaCo10 (ROE 28394) : Beussent

